

**SFCR :
SOLVABILITE ET
SITUATION FINANCIERE**

RAPPORT 2019



Synthèse	3
A. Activités et résultats.....	5
A.1 Activité	6
A.2 Résultats de souscription	8
A.3 Résultats des investissements.....	11
A.4 Résultats des autres activités	13
A.5 Autres informations.....	13
B. Système de Gouvernance	14
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	14
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	23
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	25
B.4 Système de contrôle interne	28
B.5 Fonction d'Audit Interne.....	30
B.6 Fonction actuarielle.....	31
B.7 Sous-traitance	32
B.8 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance.....	32
C. Profils de risque.....	34
C.1 Risque de souscription	34
C.2 Risque de marché.....	38
C.3 Risque de crédit.....	41
C.4 Risque de liquidité	42
C.5 Risque opérationnel	42
C.6 Autres risques importants	44
D. Valorisation à des fins de solvabilité	45
D.1 Actifs	45
D.2 Provisions techniques	48
D.3 Autres passifs	54
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	55
E. Gestion du capital.....	56
E.1 Fonds propres.....	56
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	58
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	59
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	59
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	59
Annexes	60

Synthèse

Ce document a été validé par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) du 11 mai 2020.

Activité et résultats

Les faits marquants concernant l'activité 2019 :

- ▶ après une très belle année 2018, la collecte brute a ralenti en 2019, à la fois sur les supports en euros et en Unités de Compte, finissant globalement l'exercice en baisse de 8 % ;
- ▶ il faut toutefois souligner la bonne progression du support Croissance (+89 %) ainsi que celle des primes en Prévoyance Vie, notamment en assurance des emprunteurs : +14,9 % (corrélée à l'activité soutenue de la Banque sur le financement) ;
- ▶ le taux de rachat est stable par rapport à 2018 ;
- ▶ au global la collecte nette s'établit à 107,8 M€, en baisse de 45 % par rapport à celle de 2018 ;
- ▶ le chiffre d'affaires est en forte hausse sur la IARD (+27,4 %). Cette forte croissance est due pour l'essentiel à la montée en régime des partenariats en Santé/Prévoyance.

Les résultats :

En Vie :

Le résultat 2019 après impôt s'élève à 15,7 M€ (contre 18,3 M€ en 2018).

Au titre de l'exercice 2019, on soulignera les points suivants :

- ▶ une baisse du résultat par rapport à 2018, en partie liée à une charge plus importante d'impôt sur les sociétés ;
- ▶ une augmentation des charges d'exploitation liée au plan de recrutement de la société.

En IARD :

Le résultat 2019 après impôt s'élève à 4,9 M€ (contre 5,4 M€ en 2018).

La baisse du Produit Net Assurance en 2019 est due à deux causes principales :

- ▶ le fort développement de l'activité sur les partenariats en 2019, et donc du financement du précompte associé, générant une charge comptable lors de l'adhésion d'une affaire nouvelle ;
- ▶ l'augmentation de la sinistralité, attendue et cohérente avec le poids de l'activité Santé dans le chiffre d'affaires de la Société.

Système de gouvernance

Le groupe PREPAR Assurance est constitué de deux sociétés anonymes :

- ▶ PREPAR-VIE, créée en 1984, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros ;
- ▶ PREPAR-IARD, créée en 1990, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Il est doté de 4 responsables des fonctions-clés. Deux fonctions-clés ont vu leur responsable évoluer en 2019 : le responsable de la fonction actuarielle et le responsable de l'audit interne.

Au 31/12/2019, le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE comprend 6 personnes ; le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD comprend 6 personnes.

Le dispositif de contrôle interne de PREPAR Assurance comprenant une Direction Finances et Risques, une Direction de la Conformité, un responsable d'audit interne et un département du Contrôle Permanent permet de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels elle est soumise. En 2019, le système de gouvernance de PREPAR Assurance n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à l'exercice 2018.

Profil de risque

PREPAR Assurance commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement au risque de marché (poids relatif de risque : 77 % du besoin en capital avant effet de diversification), mais également au risque de souscription. Par ailleurs, son activité de prévoyance renforce le risque de souscription (risque de décès et de longévité).

Le Profil de risque de PREPAR Assurance n'a pas connu d'évolution majeure en 2019.

Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

En 2019, PREPAR Assurance n'a réalisé aucune évolution majeure en termes de méthodes de valorisation, de périmètre, et d'hypothèses.

Gestion du capital

Au 31/12/2019, le capital de solvabilité requis de PREPAR Assurance s'élève à 434,5 M€, contre 391,9 M€ à fin 2018. L'évolution majeure en 2019 est une forte augmentation du risque de marché du fait de la baisse des taux.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 775,9 M€, contre 554,3 M€ à fin 2018. Cette évolution est liée à une augmentation de capital réalisée en 2019 pour un montant de 40 M€, ainsi qu'à l'utilisation d'une partie de la PPE (pour un montant de 169,1 M€) en Fonds Propres Excédentaires, rendue possible par les évolutions réglementaires de la fin de l'exercice 2019.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture de 179 %, contre 141 % à fin 2018.

Evènements post-clôture

Ce document présente la solvabilité et la situation financière de PREPAR Assurance au 31 décembre 2019 et ne prend pas en compte les impacts des évènements postérieurs à cette date. Néanmoins, la pandémie de

Covid-19, reconnue comme telle au cours du premier trimestre 2020, constitue une crise sanitaire et économique sans précédent, exposant les assureurs à des risques susceptibles d'impacter leur résultat et leur solvabilité.

A l'heure de publication de ce rapport, si ses conséquences ne peuvent encore être évaluées avec précision, il est certain qu'il s'agit d'une crise parmi les plus violentes depuis un demi-siècle, dont les effets économiques, voire sociétaux, seront à la fois brutaux et durables.

En ce qui concerne PREPAR Assurances, les effets immédiats concernent en premier lieu les risques financiers et opérationnels, auxquels s'ajoute, à un horizon de quelques mois, un risque de souscription, du fait de l'augmentation probable des garanties mises en œuvre dans certains contrats. En revanche, la qualité de service assurée n'a pas subi de dégradation sensible, un dispositif de télétravail ayant été rapidement mis en place dès les annonces gouvernementales de confinement.

Par ailleurs, PREPAR Assurance contribue à l'effort de solidarité national, tant par sa participation au fonds de solidarité en faveur des PME que par la prise en charge des cotisations de certains assurés fragilisés pendant la durée de confinement.

A fin mars, le ratio de solvabilité de PREPAR-Assurance demeure à un niveau élevé, en dépit de phénomènes exogènes violents, tels que l'explosion de la volatilité des marchés, et grâce à une politique de gestion des risques prudente.

A. Activité et résultats

A.1 Activité

A.1.1. Introduction

Le groupe PREPAR Assurance est constitué de deux sociétés anonymes :

- ▶ PREPAR-VIE, créée en 1984, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 182 183 792 euros ;
- ▶ PREPAR-IARD, créée en 1990, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Elles sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire dont elles constituent le pôle assurance.

PREPAR Assurance compte au 31/12/2019, 122 collaborateurs, tous installés sur un site unique : Tour Franklin à Paris La Défense.

PREPAR Assurance propose des contrats d'assurance de personnes ou de choses, principalement auprès des clients de la BRED, et accessoirement auprès d'autres canaux de distribution (salariés d'entreprises, courtiers, CGPI).

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR Assurance sont les suivantes :

- ▶ branche 1 (Accident),
- ▶ branche 2 (Maladie – Arrêt de Travail),
- ▶ branche 16 (Pertes Pécuniaires),
- ▶ branche 20 (Vie-Décès),
- ▶ branche 22 (Unités de Compte),
- ▶ branche 24 (Capitalisation).

PREPAR Assurance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-VIE et de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- ▶ Cabinet KPMG SA
2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex,
- ▶ Cabinet Deloitte France
Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex.

A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principaux produits commercialisés sont les suivants :

- ▶ des contrats d'épargne à versements libres sous forme d'assurance-vie ou de capitalisation, commercialisés par la BRED et par des réseaux externes ;
- ▶ des contrats retraite avec un cadre fiscal particulier (contrats « Madelin », PERP) ;
- ▶ des contrats « vie entière », dans le cadre de financement d'Obsèques ;
- ▶ des contrats de prévoyance (type assurance-emprunteurs ou « temporaire décès ») ;
- ▶ des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...) ;

- ▶ des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...);
- ▶ des garanties santé et arrêt de travail.

Au 31 Décembre 2019, PREPAR-VIE commercialise environ 236 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,9 Milliards d'euros et 601 000 contrats de prévoyance ; PREPAR-IARD commercialise environ 1 141 000 contrats.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires de ces principaux produits sur les deux derniers exercices :

<i>En Millions d'euros</i>	2019	Répartition 2019	2018	Variation 2018/2019
Epargne	649,7	85%	725,9	-10%
<i>Euros</i>	<i>481,1</i>	<i>63%</i>	<i>463,7</i>	<i>4%</i>
<i>UC</i>	<i>95,1</i>	<i>12%</i>	<i>168,1</i>	<i>-43%</i>
<i>Support Croissance</i>	<i>60,8</i>	<i>8%</i>	<i>32,1</i>	<i>89%</i>
<i>Acceptation en réassurance</i>	<i>12,7</i>	<i>2%</i>	<i>61,9</i>	<i>-80%</i>
Retraite	3,8	0%	3,4	13%
Vie entière	2,9	0%	3,0	-2%
Prévoyance	70,7	9%	62,4	13%
IARD	38,5	5%	30,2	27%
<i>Pertes pécuniaires</i>	<i>18,4</i>	<i>2%</i>	<i>17,8</i>	<i>3%</i>
<i>Décès accidentel</i>	<i>7,9</i>	<i>1%</i>	<i>7,1</i>	<i>12%</i>
<i>Santé et Arrêt de travail</i>	<i>12,2</i>	<i>2%</i>	<i>5,2</i>	<i>132%</i>
TOTAL	765,6		824,8	-7%

Après une très belle année 2018, les niveaux de collecte de PREPAR Assurance pour le réseau Bred se sont inscrits dans la tendance positive du marché jusqu'en octobre 2019, pour diminuer sur les deux derniers mois de l'année en raison notamment de la mise en œuvre de nouvelles modalités d'accès au Fonds Euro.

Il faut souligner que la collecte sur les Unités de Compte est en forte décroissance en 2019, notamment du fait de mauvaises performances constatées en 2018, ayant incité les assurés à moins investir sur ces supports en 2019.

La collecte sur le support Croissance a pratiquement doublé.

L'assurance des emprunteurs en Prévoyance bénéficie d'une bonne progression en 2019 (+14,9 %), contribuant ainsi à l'augmentation globale du périmètre Prévoyance (+13 %).

Par ailleurs, l'activité commerciale des activités IARD en 2019 est marquée par une augmentation du chiffre d'affaires de 27,4 %, à 38,5 M€. Après une forte croissance en 2018, la tendance s'est accélérée en 2019, la santé prenant une part de plus en plus conséquente du chiffre d'affaires. Désormais celui-ci tend à s'équilibrer entre les 3 branches d'activité.

En termes d'implantation géographique, la BRED étant le réseau apporteur prépondérant, et sauf exceptions ponctuelles, les assurés sont des résidents fiscaux français, habitant dans les régions d'implantation de la Banque : Île-de-France, Aisne, Normandie et départements d'outre-mer (Réunion, Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Guyane) ...

Enfin, PREPAR-VIE réassurait financièrement un fonds interne collectif situé au Luxembourg. Les primes versées sur ce périmètre ont fortement diminué en 2019 et cette réassurance a finalement pris fin au 31/12/2019. PREPAR-VIE continue de réassurer le stock de contrats en vigueur.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1. Activités de PREPAR-VIE

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-VIE en 2019 et 2018.

En Millions d'euros	2019			2018		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	727,1	31,2	695,9	794,6	27,4	767,2
Charges de sinistres (*)	-577,4	-7,4	-569,9	-557,5	-6,6	-550,9
Charges des autres provisions techniques	-255,1	-1,5	-253,7	-69,1	-0,4	-68,8
Ajustement ACAV (**)	140,0		140,0	-109,2		-109,2
Solde de souscription	34,6	22,3	12,3	58,7	20,5	38,3
Produits nets des placements (**)	178,2		178,2	147,7		147,7
Participations aux résultats (**)	-108,3	0,0	-108,3	-106,2	0,0	-106,2
Solde financier	69,9	0,0	69,9	41,5	0,0	41,5
Produits des placements transférés (**)	-7,7		-7,7	-5,6		-5,6
Commissions et Frais	-72,0	-19,2	-52,8	-67,9	-16,8	-51,1
TOTAL	24,9	3,1	21,8	26,7	3,6	23,0

(*) hors frais de gestion des sinistres

(**) Non inclus dans le QRT S05.01

En 2019, le chiffre d'affaires global net de réassurance a diminué de 9,3 %, baisse essentiellement constatée sur les supports en Unités de Compte et sur la réassurance acceptée. La charge de sinistres a progressé de 3,4 %, en lien avec la progression des encours entre 2018 et 2019. En raison de ces effets croisés, la collecte nette globale sur l'épargne a baissé significativement (-45 %).

Le solde des postes cumulés de charge des autres provisions techniques et ajustement ACAV baisse de 35 %. Cela correspond à la forte augmentation des provisions en Unités de Compte liée à la progression des marchés en 2019.

Le résultat technique net de réassurance de PREPAR-VIE s'élève à 21,8 millions d'euros, en baisse de 5,4 % par rapport à 2018.

Le détail des primes acquises par grandes lignes d'activité a été présenté dans le paragraphe précédent.

Le détail des charges de sinistres, brutes de réassurance, par grandes lignes d'activité est le suivant :

En Millions d'euros	2019	2018
Fonds en Euros et Fonds Croissance	-462,1	-442,8
Unités de Compte	-96,5	-100,4
Autres Provisions Techniques	-18,8	-14,3
CHARGES DE SINISTRES	-577,4	-557,5

Le détail des charges de provisions techniques brutes de réassurance par grandes lignes d'activité est le suivant :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Fonds en Euros et Fonds Croissance	-118,7	-92,3
Unités de Compte	-111,5	37,0
Autres Provisions Techniques	-24,9	-13,9
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-255,1	-69,1

La variation négative sur les Unités de Compte reflète la forte progression des marchés sur l'exercice 2019. La charge négative sur les Fonds en Euros et Fonds Croissance résulte de la progression des encours liée à la collecte brute.

Le solde financier s'élève à 69,9 millions d'euros, en hausse de 68,5 % par rapport à 2018. Cette progression s'explique en particulier par la réalisation de plus-values sur des fonds actions.

Enfin, le niveau des frais et commissions a progressé de 3,3 % en 2019, lié à l'augmentation des encours globaux :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Frais d'acquisition	16,6	15,7
Frais d'administration	29,8	28,8
Frais financiers	5,6	3,8
Frais de gestion des sinistres	14,8	14,4
Autres Frais	5,2	5,3
Commissions de réassurance	-19,2	-16,8
FRAIS (Y COMPRIS COMMISSIONS)	52,8	51,1

La répartition des frais d'acquisition, d'administration, financiers et de gestion des sinistres, par grandes lignes d'activité est la suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Fonds en Euros et Fonds Croissance	25,7	23,9
Unités de Compte	5,8	4,6
Autres Provisions Techniques	35,4	34,2
TOTAL FRAIS AFFECTABLES	66,9	62,7

A.2.2. Activités de PREPAR-IARD

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2019 et 2018.

En milliers d'euros	2019			2018		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	38 460	6 525	31 936	30 178	2 609	27 569
Charges de sinistres (*)	-10 148	-3 702	-6 446	-4 037	-1 130	-2 907
Solde de souscription	28 312	2 822	25 490	26 140	1 479	24 661
Produits des placements alloués (**)	17		17	14		14
Frais (***)	-22 703	-3 881	-18 822	-18 921	-2 209	-16 712
TOTAL	5 626	-1 059	6 685	7 233	-730	7 964

(*) hors frais de gestion des sinistres

(**) Non inclus dans le QRT S05.01

(***) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique

En 2019, les primes nettes de réassurance ont progressé de 16 %. La charge de sinistre a fortement augmenté du fait de la progression de la santé dans le périmètre. Enfin les frais ont progressé de 12 % selon la décomposition suivante:

En milliers d'euros	2019	2018
Frais d'acquisition	17 688	14 791
Frais d'administration	3 531	3 034
Frais de gestion des sinistres	1 236	860
Autres Frais	248	236
Commissions de réassurance	-3 881	-2 209
TOTAL FRAIS	18 822	16 712

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 8,2 M€ en 2019.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

A.3 Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR Assurance par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR Assurance, en valeur comptable nette normes locales et en valeur de marché normes solvabilité 2.

En Millions d'euros	2019		2018	
	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales	En normes Solvabilité 2	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	734,2	494,5	743,4	589,7
Obligations d'entreprises	3647,4	3451,8	3585,9	3436,2
Actions	39,3	27,5	34,7	27,0
Fonds d'investissement	2723,5	2459,1	2234,1	2114,7
Titres garantis	41,7	41,2	44,0	43,7
Trésorerie et dépôts	28,2	24,1	22,4	22,4
Prêts et prêts hypothécaires	12,0	12,0	8,5	8,5
Immobilier	43,2	20,7	38,5	21,2
Produits dérivés	46,7	45,1	0,0	0,0
Total Actifs hors Unités de Compte	7316,3	6576,1	6711,5	6263,2
Actifs représentatifs des Unités de Compte	1133,3	1133,3	1031,2	1031,2
ACTIF TOTAL	8449,6	7709,4	7742,7	7294,4

En 2019, sur la poche taux, à l'instar de l'exercice précédent, les investissements ont été orientés vers des émissions spécifiques permettant d'obtenir des rendements nettement supérieurs au marché avec un risque maîtrisé. En effet, il a été jugé préférable de cibler les investissements sur des opérations d'opportunité, en lieu et place d'émissions classiques à très faible rendement.

Des achats obligataires ont été effectués, principalement en titres d'entreprises ainsi que sur des titres à court-moyen terme pour la trésorerie longue.

Les achats d'actifs de diversification ont été orientés sur des fonds d'immobilier, des fonds de Private Equity et plus marginalement sur des fonds d'Infrastructure.

En 2019, PREPAR-VIE a souhaité se protéger contre une baisse potentielle des marchés actions. Cela s'est concrétisé par la souscription d'un produit dérivé, sous la forme d'un swap de performance.

Au 31/12/2019, les revenus générés par les investissements proviennent des tombées de coupons des titres de taux, des dividendes des autres actifs, ainsi que des loyers perçus des immeubles détenus en direct. Ils figurent par catégories d'actifs dans le tableau ci-dessous :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Obligations d'Etat	23,2	25,0
Obligations d'entreprises	97,4	104,5
Actions	0,8	0,6
Fonds d'investissement	25,7	20,9
Titres garantis	0,9	0,9
Prêts et prêts hypothécaires	1,0	1,0
Immobilier	2,0	2,2
TOTAL REVENUS Fonds Euros	151,0	155,2

Entre 2018 et 2019, la masse des coupons touchés sur produits obligataires a diminué du fait de la baisse des taux : en effet depuis plusieurs exercices, les titres anciens ayant des rendements élevés et arrivant à échéance, sont remplacés par des titres à rendements et donc à coupons plus faibles. Par ailleurs les dividendes sur fonds d'investissement ont progressé du fait de l'augmentation d'investissements réalisés sur des titres détachant du revenu, plutôt que sur des titres capitalisant.

En complément de ces revenus, des plus-ou-moins-values ont été réalisées résultant de la cession d'actifs en cours d'année. Leur ventilation est la suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Obligations	-11,7	-3,4
Actions	0,0	1,6
Fonds d'investissement	17,9	4,7
TOTAL PLUS-OU-MOINS VALUES REALISEES Fonds Euros	6,2	2,9

Les plus-ou-moins-values latentes réalisées en 2019 sur fonds d'investissement sont issues à la fois de fusions /absorptions de fonds et de cessions de fonds. Les plus-ou-moins-values réalisées sur obligations sont issues d'arrivées à terme de titres.

Il est à noter que les mouvements sur supports en Unités de Compte ont généré des plus-values de l'ordre de 4,8 M€. Ces mêmes mouvements avaient généré des moins-values pour un montant de -24,3 M€ en 2018.

Les autres produits et dépenses générés par la gestion des actifs de PREPAR Assurance sont les suivants :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Variation des surcotes/décotes	6,5	-5,2
Variation de la réserve de capitalisation	0,0	0,0
Variation de la provision pour Dépréciation Durable	3,9	-0,4
Produits financiers et charges support Croissance	16,9	6,8
Frais de gestion interne et externe des placements	-6,2	-4,5
Autres charges de placement	-9,7	0,1
TOTAL AUTRES PRODUITS ET DEPENSES PREPAR-VIE	11,5	-3,2

En 2019, les produits financiers du support Croissance ont progressé en accompagnement du développement de ce support. La provision pour dépréciation durable a été reprise du fait de la cession d'un fonds ayant fait l'objet d'une dépréciation antérieure.

Les autres charges de placement ont progressé du fait de la mise en place d'un swap de performance au 3^e trimestre 2019 sur une partie du portefeuille exposée au risque actions. Les marchés ayant progressé au 4^e trimestre, le swap a généré une perte comptabilisée.

Par ailleurs, il n'y a pas de perte ni profit comptabilisé directement en fonds propres en normes françaises.

Enfin, au 31/12/2019, PREPAR Assurance détient deux titres de titrisation, selon la définition du point (92) introductif au Règlement Délégué 2015/35 de la Commission Européenne, pour un montant de 17,2 M€.

A.4 Résultats des autres activités

Non significatif.

A.5 Autres Informations

PREPAR-IARD a établi un nouveau partenariat avec la société Entoria. Ce partenariat entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Conseils

B.1.1.1. Conseil de Surveillance (PREPAR-VIE)

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires. Il nomme et révoque les membres du Directoire et le Président du Directoire. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société.

Outre la surveillance des comptes sociaux de PREPAR-VIE, le Conseil de Surveillance exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ Les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Le fonctionnement interne
- ▶ Le plan de développement
- ▶ Les frais généraux
- ▶ La gestion des actifs, la politique d'allocation
- ▶ L'équilibre technique, la gestion Actif-Passif
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ Le contrôle interne et la gestion des risques
- ▶ Les perspectives de croissance

Enfin, le Conseil de Surveillance approuve, avant diffusion, le rapport ORSA présenté par le Président du Directoire.

Règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins trois fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent avant chaque réunion dans un délai raisonnable toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Des formations sont mises en œuvre pour les membres du Conseil de surveillance conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Composition du Conseil de Surveillance

Au 31/12/2019, le Conseil de Surveillance comprend 6 personnes.

B.1.1.2. Conseil d'Administration (PREPAR-IARD)

Missions et attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et révoque le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et de la gestion de la société. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- ▶ Les temps forts de l'activité commerciale
- ▶ Les résultats commerciaux
- ▶ Le fonctionnement interne
- ▶ Le plan de développement
- ▶ Les frais généraux
- ▶ Les résultats financiers
- ▶ La gestion des placements
- ▶ Les perspectives de croissance
- ▶ Le contrôle interne et la gestion des risques

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Règles de fonctionnement du Conseil d'Administration

Les principes généraux de l'organisation du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les membres reçoivent avant chaque réunion dans un délai raisonnable toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31/12/2019, le Conseil d'Administration comprend 6 personnes.

B.1.2. Les Dirigeants Effectifs

B.1.2.1. Le Directoire (PREPAR-VIE)

Missions et attributions du Directoire

Le Directoire est chargé de la gestion de l'entreprise sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les Membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de 4 ans renouvelable. Leur rémunération est fixée par le Conseil de Surveillance.

Ils sont révocables par l'Assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. A ce titre :

- ▶ il arrête les inventaires et les comptes sociaux à soumettre à l'Assemblée générale et lui présente, dans un rapport, les propositions de répartition des bénéfices,
- ▶ il assure le fonctionnement de la société, notamment en consentant les délégations de pouvoir nécessaires et en convoquant les assemblées d'actionnaires,
- ▶ il désigne les représentants permanents de la société aux Conseils d'Administration ou aux Conseils de Surveillance auxquels la société peut être nommée.

Le Directoire ne peut, sans autorisation du Conseil de Surveillance, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Directoire doit soumettre au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels.

En outre, chaque trimestre, le Directoire présente un tableau de bord d'activité au Conseil de Surveillance autour des sujets suivants :

- ▶ les résultats commerciaux
- ▶ les comptes
- ▶ les frais généraux
- ▶ les résultats financiers
- ▶ les résultats techniques

Enfin, le Directoire valide le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques et de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

Le Président du Directoire le présente ensuite au Conseil de Surveillance pour approbation avant diffusion.

Règles de fonctionnement du Directoire

Les principes généraux de l'organisation et du mode de fonctionnement du Directoire sont formalisés dans les statuts de la société, notamment aux chapitres 11 et 13.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an.

Composition du Directoire

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont les trois Membres du Directoire à savoir :

- ▶ Jean-François PELLÉ, Président du Directoire,
- ▶ Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Technique, Directeur Juridique,
- ▶ Patrice TRUGLAS, Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur des Moyens Généraux.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil de Surveillance en date du 22 décembre 2015.

En 2019, Arnaud LAFORGE, Directeur Finances et Risques et membre du Directoire a fait valoir ses droits à la retraite. Il n'a pas été remplacé en tant que membre du Directoire. Au 31/12/2019, il n'a pas encore été remplacé en tant que Directeur Finances et Risques.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-VIE est constitué du Conseil de Surveillance et du Directoire.

B.1.2.2. Les Dirigeants Effectifs (PREPAR-IARD)

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

- ▶ Emmanuel de la BASTILLE, Directeur Général (non administrateur), Directeur Technique, Directeur Juridique,
- ▶ Jean-François PELLÉ, Président du Conseil d'Administration.

Ces désignations ont été approuvées par la Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil d'Administration et des dirigeants effectifs.

B.1.3. Comité de Direction

Jean-François PELLÉ

- ▶ Président du Directoire de PREPAR-VIE

Emmanuel de la BASTILLE

- ▶ Directeur Technique
- ▶ Directeur Juridique

Poste en cours de recrutement

- ▶ Directeur Finances et Risques

Patrice TRUGLAS

- ▶ Directeur des Ressources Humaines
- ▶ Directeur des Systèmes d'Information
- ▶ Directeur des Moyens Généraux

Hervé PLUCHART

- ▶ Directeur de la Conformité

Nathalie HOUDE

- ▶ Responsable du Contrôle Permanent
- ▶ Responsable des risques LAB/FT

Cyril LAVIGNE

- ▶ Directeur Service Client

Olivier LOISNARD

- ▶ Directeur de la Communication
- ▶ Directeur Marketing

Frédéric MOUREAUX

- ▶ Responsable Comptable

Céline REY-CAMPAGNOLLE

- ▶ Directrice des Risques

B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation **des responsables des fonctions clés**, PREPAR Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurance atteste que :

- ▶ chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- ▶ chaque fonction est en capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil de Surveillance,
- ▶ chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des fonctions clés :

- ▶ **Audit Interne : Cédric DUFLLOT, Inspection Générale de la BRED BP ayant remplacé Xavier GOBLOT en 2019**
- ▶ **Fonction Actuarielle : Julien BEAUNOL, Responsable risque ALM et analyse transversale risque assurance ayant remplacé Mathieu LE BELLAC en 2019**
- ▶ **Gestion des Risques : Céline REY-CAMPAGNOLLE, Directrice des Risques PREPAR-Assurance**
- ▶ **Vérification de la Conformité : Hervé PLUCHART, Directeur de la Conformité PREPAR-Assurance**

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- ▶ la nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- ▶ l'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

A travers cette organisation, PREPAR Assurance garantit que les personnes exerçant une fonction clé peuvent communiquer de leur propre initiative avec tout membre du personnel, qu'elles disposent de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peuvent accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance) en date du 28 décembre 2015, du 20 novembre 2017, du 16 mai 2019 et du 25 septembre 2019.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR Assurance sont les suivantes :

Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit Interne sont :

- ▶ évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit,
- ▶ planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) et au Comité d'Audit et au Comité d'Audit.

Fonction Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- ▶ analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR Assurance ;
- ▶ vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- ▶ apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions ;
- ▶ donner un avis sur la politique de réassurance ;
- ▶ produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance) et au Comité d'Audit.

Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- ▶ assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- ▶ assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- ▶ piloter le processus ORSA.

Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- ▶ assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;

- ▶ anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- ▶ évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité ;
- ▶ valider les documents émis par l'entreprise.

B.1.5. Comitologie

PREPAR Assurance a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions. Parmi ceux-ci, figurent le Directoire de PREPAR-Vie, les dirigeants effectifs de PREPAR-IARD, ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrit.

Comitologie opérationnelle de PREPAR Assurance (hors COSUR et Directoire de PREPAR-Vie, hors CA de PREPAR-IARD et hors CODIR)

L'Acticom

- | | |
|---------------|--|
| ⇒ Rôle | Suivi et arbitrage des opportunités d'offres |
| ⇒ Périodicité | Quadrimestrielle |
| ⇒ animateur | Le Directeur Marketing et Développement |

Le Comité de Partenariat

- | | |
|---------------|--|
| ⇒ Rôle | Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat |
| ⇒ Périodicité | Selon actualité |
| ⇒ animateur | Responsable du Développement des Partenariats |

Le Comité d'Arbitrage de Projet

- | | |
|---------------|---|
| ⇒ Rôle | Suivi planning projets et arbitrage priorités |
| ⇒ Périodicité | Semestrielle |
| ⇒ animateur | Directeur Système Information |

Le Comité d'allocation Tactique et de Picking (COTACPICK)

- | | |
|---------------|-------------------------------------|
| ⇒ Rôle | Pilotage des opérations financières |
| ⇒ Périodicité | Hebdomadaire |
| ⇒ animateur | Directeur Finances et Risques |

Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance

- | | |
|---------------|--|
| ⇒ Rôle | Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques |
| ⇒ Périodicité | Selon actualité, a minima une fois par an |
| ⇒ animateur | Directrice des Risques |

Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- | | |
|---------------|---|
| ⇒ Rôle | Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques |
| ⇒ Périodicité | Quadrimestrielle ou selon actualité |
| ⇒ animateur | Directeur Financier et Risques |

Le Comité de Suivi des Risques de Non-Conformité

- ⇒ Rôle Etude et veille des risques métier
- ⇒ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ⇒ Animateur Directeur de la Conformité

Le Comité Déshérence

- ⇒ Rôle Examine l'état des recherches effectuées et décide collégalement de la classification de dossiers en déshérence
- ⇒ Périodicité Semestrielle + selon actualité
- ⇒ Animateur Participation collégiale (avec au moins un membre de la Direction Conformité ou du juridique et un représentant de la gestion).

Le Comité Lutte anti-blanchiment(LAB) / Lutte contre le financement du terrorisme (LCFT)

- ⇒ Rôle Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- ⇒ Périodicité Trimestrielle ou selon actualité
- ⇒ Animateur Conformité BRED

Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- ⇒ Rôle Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2^e niveau
- ⇒ Périodicité Mensuelle
- ⇒ Animateur Direction du Contrôle Permanent

Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (CoSSI)

- ⇒ Rôle Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données. Suivi du Plan de continuité de l'Activité (PCA)
- ⇒ Périodicité A minima semestriellement
- ⇒ Animateur Directeur Système Information

Autres comités**Le Comité Comptable et Prudentiel**

- ⇒ Rôle Etude et suivi des normes comptables et prudentielles
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ Animateur Direction Finances et Risques

Le Comité d'Audit

- ⇒ Rôle Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ Animateur Président du Conseil de Surveillance pour PREPAR-VIE / Président du Conseil d'Administration pour PREPAR-IARD et responsable de la fonction clé Audit interne

Le Comité de Suivi des Données Financières

- ⇒ Rôle Suivi des données financières : coordination et études transverses entre le département des Investissements, le département du reporting financier et le responsable des outils financiers

- ⇒ Périodicité Semestrielle au minimum
- ⇒ animateur Direction Finances et Risques

Comités Actionnaire/Prepar

Le Comité Stratégie Finance BRED(CSF)

- ⇒ Rôle Eligibilité et orientation d'allocation stratégique des placements
- ⇒ Périodicité Semestrielle
- ⇒ animateur Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

Le Comité Investissement BRED

- ⇒ Rôle Eligibilité investissement sur actif diversifié
- ⇒ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇒ animateur Direction Financière BRED

Le Comité Crédit BRED

- ⇒ Rôle Eligibilité investissement sur actif obligataire
- ⇒ Périodicité Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- ⇒ animateur Direction des engagements BRED

B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance. Par ailleurs,

PREPAR-Assurance s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

Pour ce qui concerne PREPAR-VIE, la rémunération des membres du Directoire est fixée par le représentant de l'actionnaire au Conseil de Surveillance. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire.

Pour ce qui concerne PREPAR-IARD, la rémunération des membres de la Direction générale est fixée par le Conseil d'Administration. La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance).

La rémunération des personnels de PREPAR Assurance est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance), conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est

rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles de risques et de conformité. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres du Directoire de PREPAR-VIE, les membres de la Direction Générale de PREPAR-IARD, et les cadres de direction, dont les fonctions clés qui relèvent de ce statut, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

B.1.7. Transactions importantes

PREPAR Assurance n'a pas conclu sur la période de référence de transactions importantes avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- ▶ leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- ▶ leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions, missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD, à savoir pour ce qui concerne PREPAR-VIE le président du Conseil de surveillance et les membres du Conseil, ainsi que les membres du Directoire ; et pour ce qui concerne PREPAR-IARD le président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés (le directeur des Risques, le directeur de la Conformité, le responsable de l'Audit interne, le responsable de la fonction actuarielle) sont expressément concernées.

Les exigences

Mandataires sociaux

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le président du Conseil de surveillance de PREPAR-VIE pour ce qui concerne les activités de PREPAR-VIE et par le président du Conseil d'Administration de PREPAR-IARD pour ce qui concerne les activités de PREPAR-IARD. Ces compétences sont évaluées tant individuellement

mais aussi de manière collégiale. Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

Titulaires de fonctions clefs

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité est en capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité 2.

Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité

Procédures d'évaluation en matière de compétence

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- ▶ par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- ▶ par le président du Conseil de Surveillance pour les membres du Conseil de PREPAR-VIE ;
- ▶ par le président du Conseil d'Administration pour les membres du Conseil de PREPAR-IARD ;
- ▶ par les dirigeants de PREPAR Assurance pour les titulaires des fonctions clefs en lien éventuellement avec la BRED Banque Populaire.

Désignation des responsables des fonctions clefs

L'affectation de la fonction clef à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie de par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation. La désignation des responsables des fonctions clefs est portée à la connaissance du Conseil de surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du groupe PREPAR Assurance). Chaque fonction clef opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des fonctions clefs

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR Assurance

accompagne les responsables des fonctions clefs dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des fonctions clefs donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- ▶ le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- ▶ une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- ▶ le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le dirigeant effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- ▶ le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire ;
- ▶ la déclaration de non condamnation.

La nomination des responsables des fonctions clefs et des dirigeants effectifs fait l'objet d'une communication en interne.

Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de fonction clef est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques comprend trois entités distinctes :

- ▶ une Direction des Risques,
- ▶ une Direction de la Conformité,
- ▶ un Département du Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. La Direction du Contrôle Permanent garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont elle est un acteur essentiel.

La fonction gestion des risques est assurée par la Directrice des risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Président du Directoire. Cette fonction a pour rôle de :

- ▶ réaliser la cartographie des risques de PREPAR-VIE, validée par le Directoire et communiquée au Conseil de Surveillance,
- ▶ réaliser la cartographie des risques de PREPAR-IARD, validée par le Directeur Général et communiquée au Conseil d'Administration,
- ▶ participer à la définition de l'appétence aux risques,
- ▶ participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- ▶ soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA, le RSR et le SFCR,
- ▶ donner son avis sur la réassurance, l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs, l'évolution de la modélisation sous-jacente aux calculs de Best Estimate et de SCR,
- ▶ interagir avec la responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôles de premier et de deuxième niveaux.

La Direction des Risques est présente à l'ensemble des Comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains Comités opérationnels, notamment au Comité de Partenariat. Le Comité des Risques Groupe constitue un Comité faîtière au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR Assurance est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

La Direction des Risques est consultée lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

La Direction des Risques de PREPAR Assurance s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- ▶ Identification des risques
- ▶ Evaluation des risques
- ▶ Stratégie face aux risques
- ▶ Surveillance/Contrôle

Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR Assurance est exposée, la Direction de la Gestion des Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met en place plusieurs type de démarches :

- ▶ l'approche « Top-Down » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier ;
- ▶ l'approche « Bottom-Up » : elle est basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR Assurance. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR Assurance doit donc être formalisé ;
- ▶ l'exploitation des rapports d'audit ;
- ▶ l'exploitation des bases d'incidents ;
- ▶ l'exploitation des bases de réclamations ;
- ▶ l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- ▶ l'exploitation des calculs réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR Assurance de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événement, conséquences).

Méthodes d'évaluation des risques

La Direction de la Gestion des Risques est chargée d'établir une cartographie des risques. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR Assurance cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- ▶ Fort
- ▶ Moyen
- ▶ Faible

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance × Impact.

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- ▶ contrôles formalisés de 1^{er} et 2^{ème} niveau.
- ▶ documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- ▶ éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance ...
- ▶ moyens : humains, matériels, ...
- ▶ gestion des incidents et pertes.

Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne (voir infra).

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR Assurance permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

En premier lieu, la fonction gestion des risques pilote ce processus. Ainsi, elle établit les scénarii prospectifs et les sensibilités du ratio de couverture du SCR, elle définit le profil d'adéquation de PREPAR Assurance avec la formule standard et elle établit le besoin global de solvabilité de la société. Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction Finance et Risques, ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Juridique et présentées lors du Comité des Risques Groupe.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par le Directoire. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR Assurance précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque. Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié. Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la Direction des Risques et les Dirigeants effectifs.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe) puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR. Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité. En 2019, après analyse de son profil de risque, PREPAR Assurance conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule standard l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

Enfin, au sein de cette évaluation, PREPAR Assurance réalise une étude de projection de ses besoins en fonds propres, en scénario central et en scénario de stress, afin de s'assurer du maintien de la couverture de l'exigence réglementaire de capital (le SCR) ou d'envisager des solutions de retour de cette couverture au niveau défini dans l'appétence aux risques.

B.4 Système de contrôle interne

Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR Assurance dispose de plusieurs entités distinctes :

- ▶ une **Direction Finances et Risques** chargée d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un outil d'analyse et de pilotage de ces risques. Cette Direction assure le suivi des travaux liés à Solvabilité II (pilier 2) ;
- ▶ une **Direction de la Conformité** chargée de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- ▶ un **Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- ▶ un **Département du Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2^e niveau pour l'ensemble des processus et d'accompagner les pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Le Département du Contrôle Permanent établit la cartographie des risques LCB FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

La Direction de la Conformité et le Département du Contrôle Permanent sont rattachés au Directoire. La Direction Finances et Risques dépend du membre du Directoire en charge de la Finance et des Risques.

Le dispositif de Contrôle Interne incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR Assurance et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- ▶ d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion et les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR Assurance par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à PREPAR Assurance ;
- ▶ d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR Assurance.

B.4.1. Le Contrôle Permanent

Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- ▶ corpus de procédures métier,
- ▶ requêtes,
- ▶ environnement technique dédié,
- ▶ cartographie des risques,
- ▶ supports logistiques ou méthodologies de la BRED BP.

Références réglementaires

Outre le Code des Assurances ou le Code Monétaire et Financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR Assurance est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR Assurance respecte par ailleurs les recommandations émises par la FFA ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR Assurance effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Un point régulier avec la cellule de coordination des filiales est effectué avec compte-rendu.

Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par la Direction Finances et Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- ▶ le 1^{er} niveau est assuré par le personnel opérationnel selon des modes opératoires ou instructions donnés par la hiérarchie ;
- ▶ le 1^{er} niveau hiérarchique est assuré par le pilote du processus ou par délégation par le personnel encadrant selon des modalités prévues dans les procédures ;
- ▶ le 2^e niveau est assuré par le Contrôle Permanent ;

- ▶ le 3^e niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Inspection Générale de la BRED ou de la BPCE ou par l'Autorité de Contrôle.

B.4.2. La Vérification de la Conformité

La Direction de la Conformité exerce son activité à travers trois axes d'intervention :

- ▶ veille réglementaire ;
- ▶ conformité des dispositifs ;
- ▶ conformité documentaire et d'opérations.

En matière de Sécurité financière, la Direction de la Conformité a pour mission de :

- ▶ élaborer et mettre à jour les notes d'application et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- ▶ compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, la Direction de la Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité. Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie générale pilotée dans sa globalité par la Direction Finances et Risques.

La Direction de la Conformité veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion.

La Direction de la Conformité valide les documentations publicitaires et réglementaires.

Enfin, la Direction de la Conformité émet un avis préalable de conformité lors d'adjonctions de nouveaux supports d'investissement.

B.5 Fonction d'audit interne

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des Assurances ont amené PREPAR Assurance à désigner, au niveau groupe, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Ce responsable, Cédric DUFLOT, appartient à l'Inspection Générale de la BRED. Cette désignation lève de fait le problème du cumul de la fonction audit interne avec une autre fonction clé. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

Le périmètre des audits comprend toutes les activités de PREPAR Assurance.

Le responsable de la fonction clé « Audit Interne » propose le plan d'audit, validé et éventuellement complété par l'AMSB. La mission consiste donc à la réalisation des audits planifiés et à la production des livrables au sens solvabilité II.

Par ailleurs sur demande de l'AMSB, des missions d'audit interne thématiques ou ponctuelles peuvent être planifiées.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR Assurance.

Le responsable de l'Audit Interne opère sous la responsabilité ultime de l'AMSB, auquel il rend compte. Le responsable de l'Audit Interne peut communiquer de sa propre initiative avec tout membre du personnel ; il dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- ▶ **le responsable d'Audit Interne**
 - ⇒ établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel,
 - ⇒ communique le plan d'audit à l'AMSB,
 - ⇒ émet des recommandations,
 - ⇒ établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;
- ▶ **le Comité d'Audit**
 - ⇒ approuve le rapport d'audit,
 - ⇒ priorise les recommandations,
 - ⇒ décide de la réalisation d'audits complémentaires ;
- ▶ **l'AMSB**
 - ⇒ veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

B.6 Fonction actuarielle

Comme pour la fonction « Audit Interne », PREPAR Assurance a désigné au niveau groupe un responsable de la fonction actuarielle : Julien BEAUNOL, Responsable risque ALM et analyse transversale risque assurance.

Son action comporte plusieurs aspects :

- ▶ rédaction d'un rapport actuariel (intervention du cabinet Fixage selon les dispositions réglementaires),
- ▶ participation aux Comités PREPAR (COTACPICK, CORIFISO, Comité de Pilotage des risques), BRED (Comité des Risques financiers et Comité Stratégique finance) et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitant des risques actuariels, financiers et de solvabilité,
- ▶ analyse contradictoire des investissements, que ce soit pour les nouveaux investissements au-delà d'un certain seuil ou pour la revue annuelle des limites,
- ▶ études ponctuelles sur les modèles en 2019 : étude de convergence sur le SCR,
- ▶ participation à des ateliers de veille, par exemple organisés par BPCE sur l'ORSA et sur les stress tests.

D'autres actions initiées précédemment font l'objet d'un suivi :

- ▶ intégration des mesures de risques calculées par la BRED dans le processus ALM PREPAR (risque en spread émetteur, sensibilité au risque de taux, stress tests BPCE et VaR),
- ▶ suivi régulier des risques du Fonds Croissance,
- ▶ définition d'un indicateur d'appétit aux risques présentant les richesses économiques disponibles après stress test marché.

Les travaux réalisés par la Fonction Actuarielle sont présentés en Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et en Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

B.7 Sous-traitance

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR Assurance, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et en Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des Assurances, la Direction de la conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc. Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- ▶ les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau.
- ▶ les contrôles de deuxième niveau réalisés par le contrôle permanent.
- ▶ les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit interne.

Identification et appréciation

La Direction de la conformité identifie les activités déléguées. Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale par le Contrôle permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, la Direction de la conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires. Les fonctions clef sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- ▶ à un reporting du métier au Contrôle permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- ▶ à un reporting mensuel par le contrôle permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants ;
- ▶ à un audit régulier par l'Audit interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire / prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR Assurance. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire / prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la fonction clef Audit interne.

Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2019

- ▶ la gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR Assurance,
- ▶ la fonction actuarielle externalisée auprès du responsable de l'analyse transversale des risques assurances de la BRED,
- ▶ la fonction audit interne externalisée auprès d'un inspecteur de l'inspection Générale de la BRED.

B.8 Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

PREPAR Assurance a mis en place un système de gouvernance qui lui paraît adapté à son profil de risque d'une société d'assurance-vie commercialisant principalement des produits d'épargne, et soumis en premier lieu à un risque de marché conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et en Conseil d'Administration de PREPAR-IARD, et revues périodiquement.

B.9 Autre information importante relative au système de gouvernance

PREPAR Assurance n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Or, PREPAR Assurance commercialise principalement des contrats d'épargne. A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de déséquilibre actif-passif. Elle réalise donc un suivi approfondi des :

- ▶ risques liés à la volatilité des marchés d'actifs,
- ▶ risques liés au défaut ou à la dégradation de la qualité crédit d'un émetteur,
- ▶ risques liés au défaut de maîtrise dans la gestion actif-passif.

L'ensemble de ces risques est abordé dans la formule standard au sein du module « risque de marché », dont l'évaluation est la plus forte.

PREPAR Assurance est également soumis au risque de souscription, principalement au sous-risque de rachat dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à des risques décès ou survie dans le cadre des contrats de prévoyance.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la formule standard, au 31/12/2019 et au 31/12/2018 :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation %</i>
Risque de marché	431,9	397,2	34,7	9%
Risque de contrepartie	6,0	4,8	1,2	24%
Risque de souscription Vie	54,7	53,1	1,5	3%
Risque de souscription Non-Vie	12,6	13,0	-0,4	-3%
Risque de souscription Santé	26,6	19,9	6,6	33%
Risque opérationnel	30,1	27,8	2,3	8%

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

C.1 Risque de souscription

C 1.1. Description et évaluation du risque

Le risque de souscription résulte de la différence entre les prestations prévues en moyenne et les prestations réellement survenues, du fait de l'évolution des rachats des assurés, de la mortalité (ou au contraire de la longévité) ou bien encore des frais générés par la gestion des contrats.

Pour les contrats d'épargne, l'impact le plus fort est celui d'une augmentation des frais générés par la gestion des contrats ; le second impact le plus fort est celui d'une modification du comportement des assurés et donc d'une

évolution défavorable des taux de rachat. En matière de prévoyance, ce sont les risques d'incapacité/invalidité et de rachat qui sont prépondérants.

Pour chacun des sous-risques de souscription, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille de contrats afin d'évaluer le risque.

► **Risque de rachat :**

- Pour des contrats d'épargne, ce risque traduit l'impact qu'une variation dans le comportement de rachat des assurés peut avoir sur les investissements et produits financiers futurs, ayant à leur tour un impact sur le comportement de rachat futur des assurés. Selon la situation actuelle (conditions de marché, structure du portefeuille de contrats, fiscalité...), le portefeuille peut être sensible à une hausse ou au contraire à une baisse des taux de rachat. La formule standard demande également de tester l'impact d'un rachat massif instantané (correspondant à un taux immédiat de 40 %).
- Pour des contrats emprunteurs en prévoyance, ce risque correspond au remboursement anticipé du crédit immobilier.

► **Risques de longévité/mortalité :** ces risques sont complémentaires l'un de l'autre, ils correspondent à une mauvaise estimation de la mortalité au moment de l'établissement du tarif. En fonction de la situation du contrat d'épargne (âge de l'assuré, fiscalité), celui-ci peut être soumis au risque de mortalité ou bien au risque de longévité. Dans le cadre de rentes en services, c'est le risque de longévité qui est prépondérant.

► **Risque d'incapacité/invalidité :** il s'agit du risque d'augmentation de l'entrée ou du maintien en incapacité/invalidité. Ce risque est très fort pour les contrats d'assurance emprunteur.

► **Risque de frais :** il s'agit du risque d'augmentation des coûts engendrés pour l'assureur par la gestion des contrats d'assurance.

► **Risque catastrophe :** il correspond à une surmortalité sur l'ensemble des produits d'assurance (épargne et prévoyance) pouvant survenir, par exemple, lors d'une pandémie.

Par ailleurs, le risque de souscription des contrats d'épargne est renforcé par l'existence de garanties de taux sur des contrats anciens. En effet, ces garanties obligent l'assureur à une rémunération minimale qui le met d'autant plus en risques. Cet effet est toutefois limité sur le portefeuille de PREPAR Assurance puisque le taux garanti net moyen pondéré s'élève à 0,22 % début 2020 (0,31 % en 2019).

Pour ce qui concerne PREPAR-IARD, la correspondance entre les activités et les catégories de « métiers » sous la nomenclature solvabilité II est la suivante :

<i>Branche sociale</i>	<i>« Ligne de métier » Solvabilité II</i>	<i>Risque de passif</i>
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non-Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;

- le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2019, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

<i>En Millions d'euros</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation %</i>
Risque de souscription Vie	54,7	53,1	1,5	3%
Risque de souscription Non-Vie	12,6	13,0	-0,4	-3%
Risque de souscription Santé	23,5	17,1	6,4	37%

L'ensemble de ces trois risques représente 17% de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

La forte progression du risque de souscription Santé est liée au développement du périmètre de l'assurance emprunteur en 2019.

Le risque de souscription Vie reste globalement stable. Les sous-risques les plus significatifs sont le risque de frais (46 % du risque de souscription), le risque de rachat (26% du risque de souscription) et le risque de mortalité (16 % du risque de souscription).

Le risque de souscription Non-Vie diminue légèrement du fait de la composante de primes prévisionnelles, moins élevée que celle de 2018.

C 1.2. Concentration du risque

La concentration du risque de souscription est relativement limitée dans la mesure où la répartition du portefeuille de contrats est diluée sur un grand nombre de personnes assurées : au 31 Décembre 2019, PREPAR Assurance commercialise environ 236 000 contrats d'épargne, pour un encours total de 6,9 Milliards d'euros et 1 742 000 contrats de prévoyance.

Toutefois, la concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-VIE ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, unique canal de distribution des produits de prévoyance, est en effet réduite à l'Ile-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

C 1.3. Atténuation du risque

Les risques de souscription, sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR-VIE, sont réduits par des couvertures de réassurance.

En matière de réassurance, la stratégie est validée par le Directoire sur proposition du Directeur Technique qui s'appuie sur des études actuarielles du portefeuille assuré et négocie les traités de réassurance.

En matière de stratégie de réassurance, les principaux critères de décision sur lesquels s'appuie le Directeur Technique pour piloter la réassurance sont :

- ▶ la connaissance du risque, autrement dit l'ancienneté du produit, le type de risque couvert et le profil des assurés ;
- ▶ la réduction de la volatilité du résultat technique, obtenue par une mutualisation suffisante ;
- ▶ le poids du produit dans le résultat global de l'activité prévoyance.

Ce risque doit être relativisé par le fait que PREPAR-VIE ne commercialise pas de contrats de prévoyance collectifs (de type groupe « fermé »), contrats couvrant potentiellement un grand nombre d'assurés sur un site unique (entreprise, moyen de transport, etc.).

Par ailleurs, PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement. Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR-IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution. Ces couvertures prennent la forme de traités de réassurance en quote-part, généralement à 50 %.

La maîtrise des risques est réalisée au moyen d'indicateurs produits sur une base régulière :

- ▶ mesure des délais de règlement des créances ;
- ▶ mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur des indicateurs de performance tels que le résultat ;
- ▶ mesure de l'effet des arrangements de réassurance sur le capital de solvabilité requis ;
- ▶ notation et solvabilité des réassureurs.

Une revue conjointe des risques de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques et permet de s'assurer de l'efficacité de la couverture de réassurance. La décision en matière de renégociation de traités est prise par le Directoire.

C 1.4. Sensibilités au risque

PREPAR-VIE réalise à la fois des études récurrentes et des études ponctuelles de sensibilité sur des éléments influant le risque de souscription. Au 31/12/2019, deux études de sensibilité ont été menées sur les sous-modules de risques les plus importants :

- ▶ une baisse des rachats de 100bp permettant d'estimer l'impact d'un maintien plus long des assurés en portefeuille ;
- ▶ une hausse des coûts unitaires de 10 % permettant d'évaluer l'impact d'une augmentation pérenne des frais sur le portefeuille.

Dans ces deux cas, l'ensemble des calculs de Best Estimate et de SCR ont été effectués en intégrant ces hypothèses. Les impacts en termes de ratio de couverture sont les suivants :

<i>En bp</i>	<i>2019</i>
Baisse de rachats de 100bp	-5 bp
Hausse des frais hors commissions de 10%	-4 bp

Le ratio de couverture du SCR est relativement peu sensible à ces éléments, ce qui permet de s'assurer d'une certaine stabilité par rapport aux hypothèses techniques modélisées.

PREPAR-IARD est en capacité de réaliser des études de sensibilité à différentes hypothèses en matière de primes futures, sinistralité future ou encore réassurance.

C.2 Risque de marché

C 2.1. Description et évaluation du risque

Le portefeuille d'actifs de PREPAR Assurance est diversifié de façon à faire face aux problématiques de gestion ALM spécifiques à une entité commercialisant principalement des contrats d'Epargne. En conséquence, PREPAR Assurance est fortement soumise au risque de marché et plus particulièrement aux sous-risques de taux, action, immobilier et spread.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque à la fois sur l'actif et sur le passif en vertu de la gestion ALM de ces contrats. En effet, tout choc sur l'actif a des répercussions sur le passif des contrats d'épargne par le biais de la Participation Aux Bénéfices distribuée aux assurés.

- ▶ **Risque de taux** : ce risque est engendré par une modification de la courbe des taux d'intérêt, à la hausse ou à la baisse. Il impacte à la fois la valeur de marché des actifs de taux détenus en portefeuille et la valeur des contrats d'assurance estimée de façon « économique ». Depuis 2016, en raison du niveau structurellement bas des courbes de taux, les portefeuilles d'épargne sont majoritairement sensibles à la baisse des taux.
- ▶ **Risque action** : ce risque est estimé par différents chocs appliqués sur les titres de cette classe d'actifs, en fonction du type d'actifs : actions cotées, actions non cotées, infrastructure, private equity...A noter que la formule standard propose l'application d'une mesure transitoire sur ces actifs, permettant de lisser sur 7 ans (à partir de la date d'entrée en vigueur de la norme solvabilité 2, à savoir le 1^{er} janvier 2016) les chocs du risque action. PREPAR Assurance avait choisi jusqu'à présent d'appliquer cette mesure transitoire pour le périmètre des actions cotées de son portefeuille. Toutefois, du fait du faible impact de cette mesure sur les résultats du 31/12/2018, PREPAR Assurance a décidé de ne plus appliquer cette mesure à compter de l'exercice 2019.
- ▶ **Risque immobilier** : ce risque est estimé à partir d'un choc appliqué sur les actifs immobiliers.
- ▶ **Risque de spread** : ce risque représente les conséquences de la dégradation de la notation de l'émetteur d'un titre de taux. Des chocs différents en fonction de la notation et de la durée des titres en portefeuille sont appliqués à leur valeur de marché.
- ▶ **Risque de change** : un choc est appliqué sur les positions en devises du portefeuille d'actifs. PREPAR Assurance ne possède pratiquement pas de positions de change sur ses titres en direct ; en revanche, PREPAR Assurance est exposé à ce risque via les fonds détenus qu'il se doit de transpariser.
- ▶ **Risque de concentration** : ce risque est lié à la détention d'une proportion trop forte de titres provenant d'un même émetteur. Une bonne diversification du portefeuille permet de le limiter.

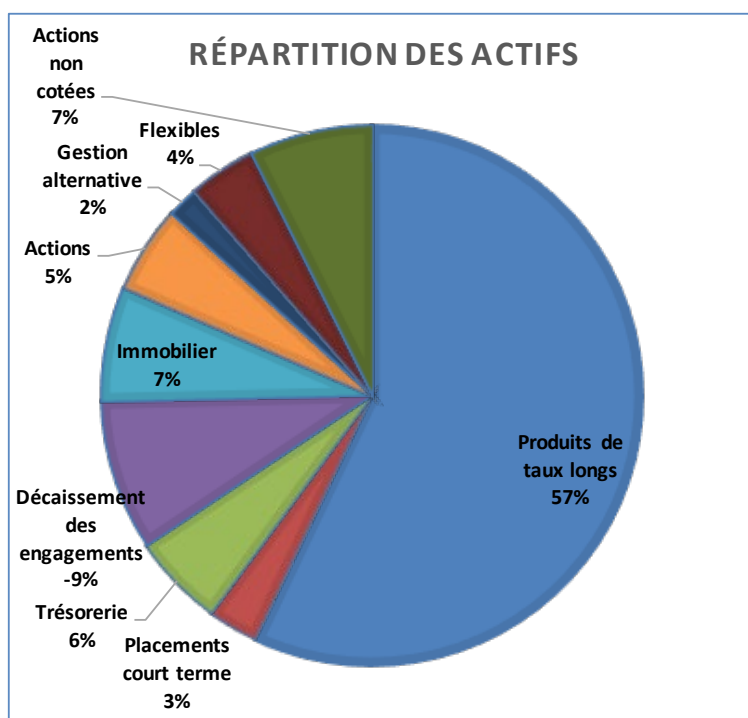
Focus sur PREPAR-VIE :

L'allocation stratégique est guidée par le respect des grands équilibres actif-passif. Cette gestion veille, notamment par l'utilisation de "stress tests", à ce que :

- ▶ le risque afférent aux actifs de diversification soit couvert, avec une probabilité forte, par des réserves de lissage (Provision pour Participation aux Excédents, qui atteint plus de 232 millions d'euros soit environ 4,2 % des provisions mathématiques), celles-ci permettant également de compenser les effets de la baisse des taux d'intérêt sur le taux servi au client,

- la liquidité du Fonds EURO soit assurée à la fois par une adéquation des flux d'actif et de passif, et par la couverture du passif le plus volatil par un actif liquidable,
- la duration de l'actif soit congruente avec celle du passif selon des scénarii de chocs.

L'actif est principalement investi en produits de taux, afin d'assurer à la fois stabilité du portefeuille et permanence du rendement. Une dynamisation modérée de l'actif est recherchée par une diversification des investissements en immobilier, actions et produits assimilés, afin d'offrir un surcroît de rémunération sur le moyen-long terme.



Le dynamisme de la gestion taux permet de maintenir un rendement actuariel relativement résistant de la poche, malgré un contexte de taux d'intérêt bas. Ainsi, au 31/12/2019, le taux de rendement actuariel du portefeuille taux s'élève à 2,42 %.

La qualité des placements obligataires se traduit par la constitution d'un portefeuille composé dans sa grande majorité (environ 93 %) d'émetteurs notés "Investment Grade" (BBB ou plus). Le rating moyen du portefeuille de taux est A-.

Le risque de marché représente 79 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel). Les sous-risques les plus importants sont le risque action (42 % du SCR de marché avant diversification) et le risque de spread (23 % du SCR de marché avant diversification).

C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs. En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR Assurance afin de limiter toute concentration du risque :

- au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par

la Direction Finances et Risques de PREPAR Assurance au Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité pour détermination de l'éligibilité de ces fourchettes.

- La Direction Finances et Risques de PREPAR Assurance implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

C 2.3. Atténuation du risque

En 2019, PREPAR-VIE a souscrit à un swap de performance lui permettant de se couvrir contre la baisse des marchés actions.

Par ailleurs, une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques... Aussi PREPAR-VIE dispose-t-elle d'un tableau de bord trimestriel présentant :

- les répartitions d'actifs par classe d'actifs,
- la répartition des actifs souverains par pays,
- la répartition des actifs de taux par ratings,
- un zoom sur les principales contreparties etc...

Chaque élément du tableau de bord présente un seuil ou une limite selon les cas. Un dépassement du seuil ou de la limite est signifié au Directoire, auquel est envoyé le tableau de bord trimestriellement. Celui-ci prend alors les décisions les plus adaptées au franchissement constaté.

C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR Assurance réalise régulièrement des études de sensibilité aux paramètres économiques, notamment dans le cadre de l'ORSA ou de stress tests réalisés pour la BPCE. Il s'agit d'impacts :

- de chocs de taux, à la baisse ou à la hausse,
- de chocs sur les actions,
- de chocs sur les actifs de diversification (pris dans leur globalité),
- de chocs sur les niveaux de spreads,
- de chocs sur l'immobilier,
- de chocs combinés sur les éléments précédents.

Le calibrage des chocs est revu à chaque étude, en fonction des conditions économiques du moment. Ces études sont réalisées soit en instantané, soit dans le cadre de projections du Plan Moyen Terme sur un horizon minimum de trois ans.

Par ailleurs, pour ce qui concerne PREPAR-VIE, les sensibilités suivantes ont été réalisées au 31/12/2019 sur les sous-modules de risques les plus importants :

- une baisse des taux de 25bp, traduisant une translation de la courbe de taux utilisée à la fois pour valoriser l'actif et déterminer la meilleure estimation du passif ;
- une baisse des actions de 25 % ;
- un choc sur les spreads de +25bp sur les titres d'Etat et +50bp sur les corporate.

<i>En bp</i>	<i>2019</i>
Baisse des taux de 25bp	-21 bp
Baisse des actions de 25%	-6 bp
Hausse des spreads (+25bp Etat / +50bp Corporate)	-18 bp

Au 31/12/2019, le choc actions est peu coûteux en SCR du fait de la couverture mise en place en 2019 contre la baisse des marchés actions. En revanche, PREPAR-Assurance est beaucoup plus sensible aux risques de baisse des taux (d'autant plus quand les taux deviennent négatifs) et de hausse des spreads.

C.3 Risque de crédit

C 3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit recouvre deux types de risques : le risque de spread lié aux investissements en titres obligataires et le risque de contrepartie lié au risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses engagements. Le risque de spread a été présenté dans le paragraphe précédent. Le risque de contrepartie est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération à la suite d'une défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR Assurance, ce risque porte sur :

- ▶ l'exposition aux réassureurs,
- ▶ les dépôts de cash,
- ▶ les prêts de titres,
- ▶ la contrepartie du swap de performance,
- ▶ les créances.

Le risque de contrepartie est limité pour PREPAR Assurance : il représente 1 % de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque. Ainsi, les prêts de titres font l'objet de limites définies dans le process interne de gestion financière de PREPAR Assurance. D'autre part, les dépôts de cash sont également suivis et limités par PREPAR Assurance.

C 3.3. Atténuation du risque

L'exposition aux réassureurs est atténuée au sein du module de calcul du risque de contrepartie par la prise en compte des titres mis en nantissement par les réassureurs.

De même, les prêts de titres sont couverts par des actifs mis en sur-collatéralisation. La sur-collatéralisation est suivie périodiquement à chaque remboursement de titre prêté ou de titre mis en collatéral afin de respecter un seuil de sur-collatéralisation de 125 %, niveau pour lequel le risque de contrepartie calculé selon la formule standard est nul.

C 3.4. Sensibilités au risque

Compte tenu de sa faible significativité au sein de son SCR global, PREPAR Assurance ne réalise pas d'études systématiques sur le risque de crédit. En revanche, PREPAR Assurance peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance ou d'une évolution sur les prêts de titres.

C.4 Risque de liquidité

C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité n'est pas directement pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR. Il fait donc l'objet d'études annexes.

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Au quotidien, PREPAR Assurance suit son risque de liquidité par le biais de sa trésorerie : les flux d'entrée et de sortie en portefeuille sont suivis quotidiennement et la situation de trésorerie fait l'objet d'un point hebdomadaire en Comité Tactique d'Allocation et de Picking. PREPAR Assurance s'assure également de la liquidité des titres dans laquelle il investit.

PREPAR-VIE réalise également une étude prospective d'adéquation des cash-flows d'actif et de passif. Au 31/12/2019, les flux d'actifs, en tenant compte des OPCVM monétaires, permettent de couvrir naturellement les flux de sortie du passif jusqu'en 2038.

Afin d'évaluer ce risque dans des situations dites inhabituelles, une étude est réalisée périodiquement sur l'analyse de la couverture du passif à risque par l'actif liquidable. Cette analyse consiste à comparer les éléments de passif susceptibles de sortir en masse du portefeuille et les actifs immédiatement mobilisables, en scénario central et en scénarii de stress. Au 31/12/2019, dans tous les scénarii, PREPAR-VIE avait la capacité à couvrir les flux de son passif à risque par des actifs liquides.

Par ailleurs, les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent fortement les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

C.5 Risque opérationnel

C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque opérationnel représente 6 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée. PREPAR Assurance analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative complétée par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le comité « contrôle permanent et risque » procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- ▶ le suivi du plan de contrôle ;
- ▶ la relève des anomalies et insuffisances détectées ;
- ▶ le suivi des recommandations formulées par l'ACPR, les fonctions-clefs, l'audit interne et l'Inspection Générale de l'actionnaire et du groupe.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par la fonction clef Risque. Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels, responsables des processus, identifiés dans la cartographie des risques. La Direction des Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents. Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR Assurance suit plus particulièrement les risques suivants :

- ▶ le risque de non-conformité,
- ▶ les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- ▶ les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- ▶ les risques liés au système d'information,
- ▶ les risques liés aux ressources humaines,
- ▶ les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- ▶ les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : *Risques* = *Vraisemblance* × *Impact*.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), PREPAR Assurance réalise une estimation quantitative des principaux sous-risques opérationnels et compare leur agrégation à la mesure directement issue de la formule standard. Au 31/12/2018, le montant total estimé par PREPAR Assurance restait inférieur à celui issu de la formule standard. L'étude portant sur 2019 sera réalisée au cours de l'exercice 2020.

C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- ▶ la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- ▶ la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- ▶ la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- ▶ le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

C.6 Autres risques importants

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, PREPAR Assurance présente également les risques suivants comme des risques-dits importants :

C 6.1. La détention de dettes souveraines

Depuis la crise « des dettes souveraines », PREPAR-VIE intègre la défaillance d'un Etat dans ses études de risques.

Ainsi un état spécifique de suivi des positions sur dettes souveraines est publié trimestriellement dans le Tableau de Bord des Risques envoyé au Directoire. Ensuite, un calcul de risque souverain est réalisé annuellement et présenté dans le rapport ORSA de la compagnie.

Au 31/12/2019, PREPAR-VIE détient en direct pour 705 M€ de titres d'Etat et assimilés (titres comprenant une garantie d'Etat), sur un total obligataire de 4,3 Mds d'euros, soit 16 % de son encours obligataire.

C 6.2. Les risques ESG

Ce sont les risques liés à une dépréciation des placements résultant d'enjeux Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG). Ils incluent le risque de changement climatique.

L'analyse ESG est pour PREPAR Assurance un complément de l'analyse financière traditionnelle ; elle l'enrichit en apportant un éclairage sur des questions dont l'importance va croissante au sein du groupe. En effet, les enjeux ESG auxquels sont confrontés les émetteurs, selon la réponse qu'ils apportent, peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, et les exposer à des risques d'ordre réglementaire entraînant le paiement d'amendes ou de taxes.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une gestion faible de ces enjeux, peut exposer PREPAR Assurance à un risque de réputation vis-à-vis de ses assurés.

PREPAR Assurance produit donc un rapport annuel contenant le suivi des risques selon les critères ESG d'une part et l'analyse du portefeuille selon des critères de transition énergétique et écologique selon deux axes : l'intensité des Gaz à effet de serre des activités des entreprises et l'implication des émetteurs dans la transition énergétique.

C 6.3. Le risque stratégique

PREPAR Assurance considère également comme important un risque supplémentaire : le risque stratégique comprenant les sous-risques suivants :

- ▶ pilotage,
- ▶ environnement économique et réglementaire,
- ▶ image et réputation,
- ▶ juridique.

La maîtrise de ce risque est assurée en grande partie par une gouvernance efficace.

C.7 Autres informations

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

D- Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR Assurance établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

D.1 Actifs

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles	D.1.1	0,0	3,2	-3,2
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	D.1.1	22,7	22,1	0,6
Frais d'acquisition reportés	D.1.2	0,0	2,5	-2,5
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	D.1.3	7 276,0	6 540,0	736,0
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	D.1.3	43,2	20,7	22,5
Actions	D.1.3	39,3	27,5	11,8
Obligations	D.1.3	4 423,3	3 987,5	435,8
Organismes de placement collectif	D.1.3	2 723,5	2 459,1	264,4
Produits Dérivés	D.1.3	46,7	45,1	1,6
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	D.1.4	1 133,3	1 133,3	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	D.1.3	12,0	12,0	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.5	-87,8	17,0	-104,8
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.6	11,1	12,5	-1,4
Créances nées d'opérations de réassurance	D.1.6	7,2	7,2	0,0
Autres créances (hors assurance)	D.1.6	8,0	8,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D.1.3	28,2	24,1	4,1
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	D.1.6	1,4	1,3	0,0
Total de l'actif		8 412,1	7 783,3	628,8

D.1.1. Les Immobilisations incorporelles et les Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en normes locales correspondent principalement à des logiciels et des licences de logiciels. Selon les règles de comptabilisation en normes solvabilité II, ces immobilisations doivent être comptabilisées avec une valeur nulle.

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à la partie d'immeuble détenue par PREPAR Assurance pour son usage d'exploitation. La valeur du bilan prudentielle correspond à la valeur de réalisation de cette partie d'immeuble.

D.1.2. Les frais d'acquisition reportés

En normes Solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs. Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

D.1.3. Les placements

D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

► **Titres cotés**

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également loisible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

► **Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)**

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

► **Autres titres non cotés**

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

► **OPCVM et autres fonds**

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

► **Immeubles et parts des sociétés immobilières (SCPI)**

Ils sont valorisés sur la base de la valeur de réalisation ;

- Pour les immeubles, la valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'ACPR. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'ACPR.
- Pour les SCPI, il s'agit de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

► **Produits dérivés**

En normes prudentielles (en IFRS), à l'actif, PREPAR Assurance comptabilise la somme des appels de marge sur le swap de performance en tant que créance vis-à-vis de la contrepartie. Il s'agit d'un montant net entre les sommes payées les sommes reçues. En normes sociales, à l'actif, PREPAR Assurance comptabilise le montant des appels de marge payés, déduction faite de la perte déjà comptabilisée en résultat.

D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2019, l'écart entre normes solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à 435,4 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les actions et fonds d'investissement s'élève à 276,0 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part. Si PREPAR Assurance constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

L'écart sur l'immobilier s'élève à 22,5 M€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des amortissements immobiliers d'autre part.

La catégorie « prêts et prêts hypothécaires » comprend les avances sur police, égales à leur valeur comptable française du fait de leur non-significativité.

D.1.4. Les actifs en représentation des engagements en unités de compte

Il n'existe pas d'écart sur ce poste du fait de la comptabilisation en valeur de marché des engagements en unités de comptes dans les comptes sociaux.

D.1.5. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance sur le périmètre de la prévoyance de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions entre les deux normes décrites dans le paragraphe ci-dessous sur le passif. Ainsi l'existence de Best Estimate fortement négatifs conduit à une réassurance également négative et à un écart de 105 M€ avec les calculs en normes sociales.

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

D.1.6. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

D.1.7. Les futures décisions de gestion

Au sein du module de calcul des provisions techniques (cf. partie suivantes D.2.), l'actif de PREPAR-VIE est projeté selon des règles de gestion précises, invariantes dans le temps et correspondantes aux règles appliquées dans la gestion quotidienne du portefeuille d'actifs de PREPAR-VIE. Ces futures décisions portent notamment sur les règles d'allocation d'actifs et les réalisations de plus-values latentes, en faisant l'hypothèse d'une continuité d'activité.

D.2 Provisions techniques

En Millions d'euros	Référence texte	Normes Prudentielles	Normes Sociales	Ecart
Provisions techniques non-vie	D.2.3	1,3	3,5	-2,1
dont Best Estimate		1,2		
dont Marge de Risque		0,2		
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.3	12,5	14,0	-1,5
dont Best Estimate		11,5		
dont Marge de Risque		1,0		
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	D.2.2	-80,6	13,6	-94,3
dont Best Estimate		-81,5		
dont Marge de Risque		0,9		
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	D.2.1	6 426,7	6 088,1	338,6
dont Best Estimate		6 353,7		
dont Marge de Risque		73,0		
Provisions techniques UC et indexés	D.2.1	1 134,8	1 171,5	-36,6
dont Best Estimate		1 122,6		
dont Marge de Risque		12,2		
Autres provisions techniques		0,0	8,9	-8,9
Total des Provisions Techniques		7 494,7	7 299,6	195,1

D.2.1. Méthodes et options retenues sur le périmètre Epargne (PREPAR-VIE)

Principe général appliqué

Le *Best Estimate* est calculé au sein du modèle ALM de PREPAR-VIE développé sur la plate-forme de modélisation R³S (anciennement Algo Financial Modeler), sur la base de 1000 scénarii stochastiques générés à l'aide d'un générateur interne à PREPAR-VIE. Il est obtenu par actualisation des cash flows de prestations et de frais, à la courbe des taux sans risque générée pour chacun des 1000 scénarii. Depuis le 31/12/2016, un modèle ALM spécifique au support Croissance est développé sur la même plate-forme R³S.

Les cash-flows pris en compte sont les suivants :

- ▶ décès,
- ▶ rachats,
- ▶ échéances,
- ▶ arrérages de rentes,
- ▶ prélèvements sociaux,
- ▶ frais généraux.

La projection est réalisée par model-points de passifs constitués en fonction des caractéristiques des produits (canton, gamme, taux de PB contractuel, TMG) et de l'ancienneté des contrats (afin de modéliser au mieux les rachats projetés). Ces model-points comprennent une part de supports en Euro et une part de supports en Unités de Compte. Les calculs de ces deux types de supports sont réalisés simultanément et les hypothèses de passif sont appliquées globalement.

Un calcul déterministe par police est réalisé une fois par an, sur une partie du portefeuille en stochastique et sur l'intégralité du portefeuille pour un scénario moyen, afin de s'assurer que le calcul par model-points n'introduit pas de biais dans les résultats.

Les frontières du calcul sont les mêmes que celles des provisions d'épargne comptabilisées en normes françaises.

A la fin de la projection (50 ans), les provisions restantes sont liquidées et réparties entre l'assureur et les assurés. Ce retraitement permet de solder la projection sans projeter sur une durée trop consommatrice en temps de calcul.

Les postes suivants sont intégrés dans le Best Estimate en fin de projection :

- ▶ Provisions Mathématiques (PM),
- ▶ Provision pour Participation aux Bénéfices,
- ▶ Provision pour Risque d'Exigibilité (PRE),
- ▶ Plus ou moins-values Latentes sur les titres R 343-10.

Pour le Support Croissance, seule une Provision Collective de Diversification Différée résiduelle subsiste en fin de projection et est intégrée au Best Estimate.

Les postes suivants sont eux intégrés à la valeur nette de l'assureur :

- ▶ réserve de Capitalisation,
- ▶ plus ou moins-values latentes R343-9.

Le cumul des prestations est ensuite actualisé avec les taux forward composés d'échéance 1 an.

Primes

PREPAR-VIE ne tient pas compte des primes périodiques ayant un TMG non nul dans sa projection en raison de leur faible volume constaté.

Frais généraux et commissions

Les frais sont déterminés à partir des coûts unitaires moyens, pour les supports en euros et pour les supports en UC, ventilés entre :

- ▶ coûts d'administration (y compris coûts se rapportant à des rachats partiels),
- ▶ coûts de gestion des rachats totaux,
- ▶ coûts de gestion des décès.

Les commissions sur encours sont isolées des frais et font l'objet d'une projection en pourcentage des PM en fonction des ratios de commissions / PM constatés lors de l'exercice précédent.

Mortalité

La mortalité utilisée dans le modèle correspond à des taux de décès par année de projection.

Rachats structurels

La loi de rachats structurels est issue des taux de rachat constatés lors des exercices précédents. Ces rachats se décomposent en rachats partiels et rachats totaux, par année d'ancienneté et par portefeuille d'actifs.

Rachats conjoncturels

Les rachats conjoncturels représentent la réactivité des assurés aux taux servis et sont liés à la conjoncture économique.

Après analyse de l'historique des rachats du portefeuille, PREPAR-VIE a choisi de construire sa loi de rachat en deux parties :

- ▶ elle est égale à la moyenne des lois proposées par les Orientations Nationales Complémentaires (ONC) publiées par l'ACPR pour les études Préparatoires à l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, lorsque le taux servi est inférieur au Taux Moyen des Emprunts d'Etat (TME),
- ▶ elle est nulle lorsque le taux servi est supérieur au TME.

Par ailleurs, compte tenu des études réalisées par la Direction Technique et Juridique, montrant :

- ▶ la non-corrélation des taux de rachat des assurés de PREPAR-VIE et des historiques de taux servis par rapport aux taux de marché,
- ▶ les taux très faibles de rachat sur le produit Valvie, sur une période de 15 ans, pour les assurés de plus de 67 ans : 89 % sont encore présents au bout de 15 ans (hors décès),

PREPAR-VIE ne modélise pas de rachats dynamiques pour les assurés de plus de 70 ans.

NB. : les rachats conjoncturels s'appliquent indifféremment aux supports en euros et en UC des contrats multisupports.

Lois de sorties en nombre

Sur l'ensemble des portefeuilles de PREPAR-VIE, les statistiques de sorties en nombre de contrats sont très différentes des statistiques en montant. Il est donc nécessaire de réaliser des lois de sorties en nombre afin de projeter les frais exprimés en coûts unitaires vus ci-dessus.

La loi de rachat en nombre de contrats, par ancienneté des contrats, est issue de la loi utilisée pour le calcul de la PGG sociale. La loi de décès en nombre de contrats est déterminée de la même façon que la loi en montant vue ci-dessus, en remplaçant les montants par des nombres.

Politique de taux servis

A chaque fin d'exercice les produits financiers sont répartis entre assurés et assureur selon les règles contractuelles propres à chaque produit et selon des dotations/reprises à la PPE fonctions d'un taux cible et définies en accord avec l'AMSB de PREPAR-VIE. Cette politique de taux servis fait partie de l'ensemble des règles des futures décisions de gestion définies par l'AMSB de PREPAR-VIE.

Hypothèses de projection de l'actif

L'actif est projeté ligne à ligne.

Les coupons des titres de taux sont détachés à date exacte de tombée du coupon. Les liquidités issues des coupons et remboursements sont capitalisées aux taux courts jusqu'à la fin du pas de calcul, date à laquelle les règles d'investissement s'appliquent.

Un stock de titres virtuels est ajouté aux données par classes d'actif permettant d'acheter des titres lorsque l'on se trouve en situation d'investissement. Les titres de taux sont alors achetés à l'émission, au pair, avec une maturité de 10 ans.

La PRE est projetée avec la règle de dotation par huitième, suite à l'évolution de la réglementation en 2019 (jusqu'à présent, elle était projetée par tiers). La PDD est également projetée, en faisant l'hypothèse qu'une moins-value de 20 % en fin d'exercice conduit à une dotation de PDD.

Les scenarii stochastiques

Ils sont créés au sein d'un générateur interne, à partir des hypothèses suivantes :

- ▶ modèle de taux G2++ à deux facteurs pour les taux nominaux, sur un horizon de 50 ans, en pas annuels,
- ▶ courbe des taux transmise par l'EIOPA au 31/12/2019, avec prise en compte de l'ajustement de volatilité (7bp au 31/12/2019),
- ▶ prix des swaptions pour le calibrage du modèle de taux issus d'informations Bloomberg,
- ▶ indices actions, gestion alternative et immobilier générés par le modèle de Black & Scholes,
- ▶ calibrage des actions sur la base de la volatilité implicite d'un call sur Eurostoxx 50 sur un an, calculé au 31/12/2019,
- ▶ volatilité historique utilisée pour l'immobilier et la gestion alternative,

- ▶ pas de corrélations entre actions/gestion alternative/immobilier,
- ▶ pas de modélisation de l'inflation/taux réels.

D.2.2. Méthodes et options retenues sur le périmètre Prévoyance de PREPAR-VIE

Le calcul du Best Estimate sur ce périmètre a été le suivant :

- ▶ les Best Estimate correspondant aux PSAP Décès des contrats emprunteurs ainsi que des contrats Protection Familiale et Protection Revenus ont été estimés par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation de charges réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation ; aucune prime future n'est prise en compte. Un historique de 10 ans a été pris en compte ;
- ▶ les Best Estimate correspondant à la PRC décès ainsi qu'à la garantie incapacité-invalidité des contrats emprunteurs ont été estimés à partir de la macro SAS utilisée pour les calculs en normes sociales tête par tête, après retraitement par intégration des frais et d'une courbe d'actualisation et par compensation des résultats positifs et négatifs ; les primes futures liées aux contrats emprunteurs existants sont prises en compte (avec modélisation de décès futurs).

Sur le périmètre CLR+ et CL/Pro, PREPAR-VIE ne dispose pas de suffisamment de données pour réaliser le calcul et choisit de considérer les Best Estimate étant égaux aux provisions en normes sociales.

D.2.3. Méthodes et options retenues sur le périmètre PREPAR-IARD

Méthodologie Chain-Ladder

Le Best Estimate des contrats de PREPAR-IARD a été estimé par application de la méthode de Chain Ladder sur les triangles de liquidation réalisés pour les normes sociales, après retraitement par intégration de frais et d'une courbe d'actualisation.

La méthode de Chain Ladder est appliquée à des triangles de charges (règlements cumulés + suspens) sur un historique de 10 ans, par branches d'activité (décès accidentel, ITT et pertes pécuniaires).

Ce modèle repose sur les trois hypothèses formulées par Thomas Mack :

- ▶ relation linéaire entre les paiements d'une année de déroulement,
- ▶ caractère aléatoire des résidus de Pearson,
- ▶ absence d'effet calendaire.

L'analyse du respect de ces trois hypothèses a été réalisée sur le périmètre d'étude. Aucune déviation n'est apparue, ce qui a permis de valider l'utilisation de la méthode Chain-Ladder.

Hypothèses

▶ Frais

Les frais modélisés dans le calcul du Best Estimate sont les charges de sinistres au 31/12/2019 déterminées par la comptabilité dans le cadre du calcul des frais par destination puis ventilées par branches selon la répartition par destination établie par la comptabilité et projetées sur la durée de liquidation des sinistres.

▶ Primes

Le stock de Primes non acquises au 31/12/2019 dont les sinistres futurs sont projetés dans les triangles de Best Estimate, ventilé par branches, est issu des informations communiquées par la comptabilité.

D'autre part, des primes futures concernant l'exercice à venir sont intégrées au modèle. Elles sont issues de l'observation des primes de l'exercice passé, ainsi que de l'application de statistiques de résiliation et sont diminuées des frais sur primes calculés comme le ratio entre d'une part les frais d'acquisition, les frais d'administration, les placements et autres charges, et d'autre part les primes acquises.

Hypothèses économiques

La courbe d'actualisation est la courbe transmise par l'EIOPA au 31/12/2019, avec volatility adjustment (7bp jusqu'à 20 ans puis diminution progressive).

D.2.4. Calcul de la marge de risque

Assurance de personnes

La marge de risque a été calculée globalement, comme étant égale au coût d'immobilisation du capital futur.

Le coût d'immobilisation du capital initial est égal à 6 % de l'ensemble constitué des risques de souscription (vie et santé assimilable à la vie), de défaut du réassureur et opérationnel, auxquels une matrice de corrélation a été appliquée.

Aucun risque de marché inévitable n'a été pris en compte, l'adéquation des actifs et des passifs de PREPAR-VIE étant adaptée.

La projection des coûts d'immobilisation ainsi calculée s'est faite proportionnellement à l'écoulement des provisions techniques calculées en norme Solvabilité 2 sur le périmètre épargne (euros + UC), conformément à la méthode de simplification n°2 proposée par les spécifications techniques. Puis l'ensemble des coûts a été actualisé avec la courbe des taux sans risque.

La marge de risque a ensuite été ventilée par ensembles de passifs au prorata des Best Estimate.

Assurance non-vie

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6 % de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés. Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- ▶ les SCR de souscription (non-vie et santé),
- ▶ le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- ▶ le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- ▶ les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- ▶ les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale de PREPAR Assurance s'élève au 31/12/2019 à 87,3 M€.

D.2.5. Analyse du Best Estimate au 31/12/2019

Le niveau élevé du Best Estimate épargne des supports en euros par rapport aux provisions comptables s'explique par le fort niveau de plus-values latentes au 31/12/2019 prises en compte dans les projections de cash-flows par l'intermédiaire de la participation aux bénéfices. Ce ratio est en forte progression par rapport au 31/12/2018 du fait de la hausse des marchés intervenue en 2019.

En revanche, le Best Estimate épargne des supports en Unités de Compte est légèrement inférieur aux provisions comptables. En effet, cet écart est représentatif de la différence entre les chargements sur encours pris en compte dans le calcul des provisions comptables et les frais généraux pris en compte dans le calcul du Best Estimate.

Les Best Estimate des risques incapacité-invalidité et décès (contrats emprunteurs) sont fortement négatifs du fait de la compensation réalisée dans les calculs entre contrats bénéficiaires et contrats déficitaires, ce qui n'est pas le cas dans le calcul en normes comptables françaises. Cela est représentatif de la population assurée : jeune et en bonne santé.

Sur le périmètre IARD, le niveau plus faible des Best Estimate comparé aux provisions en normes sociales résulte en partie du fait que les primes futures de l'exercice $n+1$ sont prises en compte dans le Best Estimate et font donc diminuer les flux nets de prestations projetées. Par ailleurs, les cash flows de sortie sont actualisés dans le Best Estimate, contrairement aux normes sociales, ce qui explique également une partie de l'écart entre les deux référentiels.

Les autres Best Estimate sont estimés égaux aux provisions comptables, soit en vertu du principe de proportionnalité, soit en raison du caractère déjà « Best Estimate » des provisions comptables (c'est le cas des PSAP des contrats d'épargne qui correspondent à des délais de traitement de dossier).

D.2.6. Evaluation de la réassurance

Les contrats emprunteurs, santé, de même qu'une partie des contrats d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part. La quote-part est appliquée aux Best Estimate calculés ci-dessus. Celui-ci est ajusté d'un défaut attendu, calculé en fonction d'une probabilité de défaut attendue.

D.2.7. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques est principalement dû aux projections stochastiques réalisées dans le cadre des contrats d'épargne, ainsi qu'à la multiplicité des hypothèses retenues, aussi bien sur le passif d'assurance que sur l'environnement économique.

Afin d'encadrer cette incertitude, un grand nombre d'études de sensibilité sont réalisées sur différents paramètres, régulièrement ou ponctuellement :

- ▶ environnement économique : niveau des taux, niveau des actions, niveau des spreads...
- ▶ sensibilité aux rachats,
- ▶ niveau des primes futures,
- ▶ sensibilité aux frais,
- ▶ sensibilité à l'inflation,
- ▶ ...

D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR Assurance utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 quinquies de la Directive Solvabilité II. Au 31/12/2019, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 7 bp. Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

<i>En Millions d'euros</i>	<i>Avec Correction pour Volatilité</i>	<i>Sans Correction pour Volatilité</i>	<i>Impact</i>
Provisions techniques	7 663,8	7 695,4	-31,6
Fonds propres de base	775,9	750,0	25,9
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	775,9	750,0	25,9
Capital de solvabilité requis	434,5	443,5	-9,0

D.3 Autres passifs

<i>En Millions d'euros</i>	<i>Normes Prudentielles</i>	<i>Sociales</i>	<i>Ecart</i>
Provisions pour retraite	2,6	1,6	1,0
Dépôts des réassureurs	14,2	14,2	0,0
Passifs d'impôts différés	60,2	0,0	60,2
Produits dérivés	42,8	7,7	35,2
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	4,8	4,2	0,6
Dettes nées d'opérations de réassurance	4,9	6,8	-1,9
Autres dettes (hors assurance)	10,1	13,4	-3,3
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	1,9	1,9	0,0
Total des Autres Passifs	141,5	49,8	91,7

Les provisions pour retraite, les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS. L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels. Ces éléments ne sont pas impactés par les futures décisions de gestion définies par l'AMSB de PREPAR Assurance.

Concernant les produits dérivés, en normes prudentielles (en IFRS), au passif, PREPAR Assurance comptabilise la valorisation du swap de performance. En normes sociales, au passif, PREPAR-Assurance comptabilise le montant des appels de marge reçus, déduction faite du gain déjà comptabilisé en résultat.

Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- ▶ actif incorporel,
- ▶ placements,
- ▶ part des réassureurs dans les provisions,

- ▶ amortissements sur primes de remboursement,
- ▶ autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- ▶ provisions techniques en euros,
- ▶ provisions techniques en UC.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif. Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

Le résultat est un impôt différé passif d'un montant de 60,2 M€. L'absorption du SCR brut par les impôts différés est plafonnée à ce montant ; ce plafond est atteint au 31/12/2019.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

D.5 Autres informations

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D. Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

E.1 Fonds propres

E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR Assurance définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR Assurance dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central présenté dans l'ORSA, qui tient compte :

- ▶ des émissions de capital planifiées,
- ▶ de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- ▶ de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- ▶ de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- ▶ de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi trimestriel des ratios de couverture du SCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil de Surveillance. Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil de Surveillance en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie les statuts de PREPAR Assurance. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes. L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR Assurance et sa solvabilité. En particulier, PREPAR Assurance peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité. Depuis l'exercice 2013, PREPAR Assurance a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR.

E.1.2. Fonds Propres au 31/12/2019

En Millions d'euros	2019		Détail des FP au 31/12/2018	Evolution 2018/2019
	Détail des FP au 31/12/2019	FP éligibles à la couverture du SCR		
Capitaux propres	183,0	183,0	143,0	40,0
Primes d'émission	3,4	3,4	3,4	0,0
Réserve de réconciliation	418,9	418,9	407,7	11,2
<i>dont Report à nouveau</i>	171,8	171,8	148,1	23,7
<i>dont résultat et réserves libres</i>	33,6	33,6	36,7	-3,1
<i>dont réserve de capitalisation</i>	42,2	42,2	42,2	0,0
<i>dont excédent d'actifs sur passifs</i>	172,9	172,9	180,9	-8,0
Fonds Excédentaires	169,1	169,1	0	169,1
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-Total Tier 1	775,9	775,9	554,3	221,7
Passifs subordonnés	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total Tier 2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des Fonds propres	775,9	775,9	554,3	221,7

Le capital social, les primes d'émission, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

PREPAR Assurance ne détient que des Fonds Propres de niveau Tier 1, entièrement utilisables pour la couverture du SCR.

Aucun élément ne diminue ce montant de fonds propres, notamment en raison du fait qu'il n'y aura pas de remontée de dividendes à l'actionnaire en 2020.

En 2019, l'évolution des Fonds Propres s'explique notamment par deux éléments :

- ▶ une augmentation de capital pour un montant de 40 M€,
- ▶ l'évolution de la réglementation permettant de prendre en compte en Fonds Excédentaires une partie de la Provision pour Participation aux Excédents. Afin de déterminer quelle part de cette provision il était possible d'affecter en Fonds Propres, PREPAR Assurance a utilisé la méthode simplifiée proposée par l'ACPR dans sa fiche technique parue en janvier 2020.

Sans la prise en compte de la Provision pour Participation aux Excédents en Fonds Excédentaires, les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR se seraient élevés à 775,9 M€, en progression de 9,5 % par rapport à 2018.

Décomposition de la réserve de réconciliation :

En Millions d'euros	Réserve de réconciliation au 31/12/2019	Réserve de réconciliation au 31/12/2018
Valeur actuelle des résultats futurs des cantons après impôt	251,4	226,9
Marge de risque	-87,3	-68,0
Plus-value latente des Fonds Propres	23,6	13,8
Report à nouveau, résultat et réserves	247,6	227,0
Divers	-16,4	8,1
Total réserve de réconciliation	418,9	407,7

En 2019, la valeur actuelle des résultats futurs a progressé du fait de l'augmentation des encours sur l'épargne et surtout sur la prévoyance. Parallèlement, la marge de risque a également progressé pour la même raison.

Au global, la réserve de réconciliation a augmenté de 2,7 %.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

PREPAR Assurance applique la formule standard pour ses calculs de SCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

Au 31/12/2019, le capital de Solvabilité Requis se décompose de la façon suivante :

En Millions d'euros	2019	2018	Variation	Variation %
Risque de marché	431,9	397,2	34,7	9%
Risque de contrepartie	6,0	4,8	1,2	24%
Risque de souscription Vie	54,7	53,1	1,5	3%
Risque de souscription Non-Vie	12,6	13,0	-0,4	-3%
Risque de souscription Santé	26,6	19,9	6,6	33%
Diversification	-66,2	-60,7	-5,5	9%
Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)	465,5	427,4	38,1	9%
Ajustement lié aux fonds cantonnés	-2,0	-1,6	-0,4	28%
Risque opérationnel	30,1	27,8	2,3	8%
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-59,1	-61,7	2,6	-4%
Capital de Solvabilité Requis (SCR)	434,5	391,9	42,6	11%
Ratio de couverture du SCR	179%	141%	37%	26%

Le **risque de marché** a augmenté de 34,7 M€ entre 2018 et 2019 du fait principalement du niveau élevé des plus-values latentes à fin 2019, autant sur les titres de diversification que sur les titres de taux. Par ailleurs, le niveau bas des taux d'intérêts a conduit à une moins bonne absorption des chocs de marché par les provisions techniques contribuant à l'augmentation du risque.

Le PERP et le support Croissance ont été traités comme des **fonds cantonnés**, sans méthode simplificatrice. L'ajustement du SCR pour prise en compte de ces deux fonds s'élève à 2,0 M€ au 31/12/2019 (contre 1,6 M€ en 2018). Cette progression est liée au développement du support Croissance.

Le **risque santé** progresse de 33 % en raison de la poursuite du développement du marché de la prévoyance initié en 2018 et renforcé en 2019.

Le risque de souscription non-vie reste stable.

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2019, ce plafond est atteint pour un montant de 61,7 M€.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR Assurance.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

PREPAR Assurance n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

PREPAR Assurance n'a constaté aucun manquement au respect de son SCR au cours de la période sous-revue.

E.6 Autres informations

PREPAR Assurance n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

ANNEXES

Les états suivants sont exprimés en milliers d'euros.

- ▶ **Etat S.02.01.02 : Bilan**
- ▶ **Etat S.05.01.01 : Primes, Sinistres et Dépenses par lignes d'activité**
- ▶ **Etat S.22.01.04 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**
- ▶ **Etat S.23.01.04 : Fonds Propres**
- ▶ **Etat S.25.01.04 : SCR**
- ▶ **Etat S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe**

Etat S.02.01.02 Bilan Solvabilité 2

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 694
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 276 013
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	43 200
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	39 322
Actions – cotées	R0110	39 322
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	4 423 280
Obligations d'État	R0140	734 192
Obligations d'entreprise	R0150	3 647 351
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	41 737
Organismes de placement collectif	R0180	2 723 524
Produits dérivés	R0190	46 688
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1 133 293
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	12 009
Avances sur police	R0240	12 009
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-87 776
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 965,16
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 965,16
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-89 742
Santé similaire à la vie	R0320	-41 415
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-48 327
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	11 076
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 180
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 040
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	28 247
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 354
Total de l'actif	R0500	8 412 129

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	13 817
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 346
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 154
Marge de risque	R0550	192
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	12 472
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	11 503
Marge de risque	R0590	968
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 346 047
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-80 628
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-81 517
Marge de risque	R0640	889
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 426 674
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	6 353 656
Marge de risque	R0680	73 018
Provisions techniques UC et indexés	R0690	1 134 837
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	1 122 592
Marge de risque	R0720	12 245
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	2 589
Dépôts des réassureurs	R0770	14 186
Passifs d'impôts différés	R0780	60 213
Produits dérivés	R0790	42 844
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 780
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 858
Autres dettes (hors assurance)	R0840	10 113
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 923
Total du passif	R0900	7 636 206
Excédent d'actif sur passif	R1000	775 923

Etat S.05.01.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	13 108	21 675							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 440	7 090							
Net	R0200	5 668	14 585							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	10 984	21 447							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	6 108	6 896							
Net	R0300	4 876	14 551							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	6 790	7 056							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	3 677	2 872							
Net	R0400	3 113	4 184							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410		27							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440		13							
Net	R0500		14							
Dépenses engagées	R0550	6 450	8 398							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			18 327					53 111
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								14 530
Net	R0200			18 327					38 580
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			18 378					50 809
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								13 004
Net	R0300			18 378					37 804
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			1 559					15 406
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								6 549
Net	R0400			1 559					8 857
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								27
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								13
Net	R0500								14
Dépenses engagées	R0550			12 811					27 659
Autres dépenses	R1200								248
Total des dépenses	R1300								27 907

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	58 323	545 735	95 114	2 947				12 668	714 786
Part des réassureurs	R1420	24 145	35		541					24 722
Net	R1500	34 177	545 699	95 114	2 406				12 668	690 064
Primes acquises										
Brut	R1510	58 323	545 735	95 114	2 947				12 668	714 786
Part des réassureurs	R1520	24 145	35		541					24 722
Net	R1600	34 177	545 699	95 114	2 406				12 668	690 064
Charge des sinistres										
Brut	R1610	12 867	449 834	96 530	639				12 256	572 126
Part des réassureurs	R1620	4 349	10		235					4 594
Net	R1700	8 518	449 824	96 530	404				12 256	567 532
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-2 954	-141 606	-110 260	-802				453	-255 169
Part des réassureurs	R1720	-1 467								-1 467
Net	R1800	-1 487	-141 606	-110 260	-802				453	-253 702
Dépenses engagées	R1900	29 049	24 892	5 817	1 209				803	61 770
Autres dépenses	R2500									5 162
Total des dépenses	R2600									66 932

Etat S.22.01.04 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 663 792			31 629	
Fonds propres de base	R0020	775 923			-25 945	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	775 923			-25 945	
Capital de solvabilité requis	R0090	434 526			8 986	

Etat S.23.01.04 : Fonds Propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35		-	-	-	-	-
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	182 984	182 984			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	3 398	3 398			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	169090,7073	169090,7073			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	420 450	420 450			
Passifs subordonnés	R0140					
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
Total déductions	R0280					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	775 923	775 923	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et d'agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et d'agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	775 923	775 923			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	775 923	775 923			
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	775 923	775 923			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	775 923	775 923			
Capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé	R0590	434 526				
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	195 537				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0630	179%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	397%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	775 923	775 923			
Capital de solvabilité requis pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0670					
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	434 526				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	179%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	775 923	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	355 473	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Autres fonds non disponibles	R0750		
Réserve de réconciliation	R0760	420 450	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 319	

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 319
---	-------	-------

Etat S.25.01.04 : SCR

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	431 866	764 958	1 658
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 970	5 970	23
Risque de souscription en vie	R0030	54 673	66 408	210
Risque de souscription en santé	R0040	26 587	26 587	102
Risque de souscription en non-vie	R0050	12 561	12 561	
Diversification	R0060	-70 149	-80 015	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	461 509	796 469	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	1 993
Risque opérationnel	R0130	30 136
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-334 960
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-59 112
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	434 526
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	434 526
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	424 269
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	10 257
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	543 587
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	195 537
Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	434 526

Etat S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	LEI	Prepar-Vie	1	Société anonyme	2
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	LEI	Prepar-IARD	2	Société anonyme	2

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Autorité de contrôle	Critères d'influence					
			% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe
C0010	C0020	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100%	100%	100%		1	100%
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution	100%	100%	100%		2	100%

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500WDOCIF97N6D206	1		1
FR	LEI/9695008UHMH3007T1B62	1		1